



2024/2205

5.9.2024

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2024/2205 DE LA COMMISSION

du 4 septembre 2024

octroyant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «SICO Biocidal Product Family» conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ⁽¹⁾, et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 30 avril 2019, SICO a présenté à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ci-après l'«Agence»), conformément à l'article 43, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 528/2012 et à l'article 4 du règlement d'exécution (UE) n° 414/2013 de la Commission ⁽²⁾, une demande d'autorisation de l'Union concernant une famille de mêmes produits biocides telle que visée à l'article 1^{er} du règlement d'exécution (UE) n° 414/2013, dénommée «SICO Biocidal Product Family», relevant des types de produits 2 et 4, décrits à l'annexe V du règlement (UE) n° 528/2012. La demande a été enregistrée sous le numéro BC-TA051413-55 dans le registre des produits biocides (ci-après le «registre»). La demande mentionnait également le numéro de la demande relative à la famille de produits biocides de référence «SALVECO SALVESAFE PRODUCTS», autorisée ultérieurement par le règlement d'exécution (UE) 2023/1758 de la Commission ⁽³⁾ et inscrite au registre sous le numéro BC-HC051278-51.
- (2) La substance active propre à la famille de mêmes produits biocides «SICO Biocidal Product Family» est l'acide L-(+)-lactique, qui figure sur la liste de l'Union des substances actives approuvées visée à l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 528/2012 pour les types de produits 2 et 4.
- (3) Le 19 septembre 2022, conformément à l'article 6, paragraphes 1 et 2, du règlement d'exécution (UE) n° 414/2013, l'Agence a soumis à la Commission son avis ⁽⁴⁾ ainsi que le projet de résumé des caractéristiques du produit biocide (ci-après le «RCP») pour la famille de produits biocides «SICO Biocidal Product Family».
- (4) Dans cet avis, l'Agence conclut que les différences proposées entre les familles de produits biocides «SICO Biocidal Product Family» et «SALVECO SALVESAFE PRODUCTS» concernent simplement des informations qui peuvent faire l'objet d'une modification administrative conformément à l'article 11 du règlement d'exécution (UE) n° 354/2013 de la Commission ⁽⁵⁾ et que, sur la base de l'évaluation de la famille de produits biocides de référence, «SALVECO SALVESAFE PRODUCTS», et sous réserve du respect du projet de RCP, la famille de produits biocides «SICO Biocidal Product Family» remplit les conditions fixées à l'article 19, paragraphes 1 et 6, du règlement (UE) n° 528/2012.

⁽¹⁾ JO L 167 du 27.6.2012, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2012/528/oj>.

⁽²⁾ Règlement d'exécution (UE) n° 414/2013 de la Commission du 6 mai 2013 précisant une procédure relative à l'autorisation des mêmes produits biocides conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil (JO L 125 du 7.5.2013, p. 4, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2013/414/oj).

⁽³⁾ Règlement d'exécution (UE) 2023/1758 de la Commission du 11 septembre 2023 accordant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «SALVECO SALVESAFE PRODUCTS» conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil (JO L 224 du 12.9.2023, p. 34, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2023/1758/oj).

⁽⁴⁾ Avis de l'ECHA du 19.9.2022 sur l'autorisation de l'Union pour la famille de mêmes produits biocides «SICO Biocidal Product Family», <https://echa.europa.eu/opinions-on-union-authorisation>.

⁽⁵⁾ Règlement d'exécution (UE) n° 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil (JO L 109 du 19.4.2013, p. 4, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2013/354/oj).

- (5) Le 20 novembre 2023, l'Agence a transmis à la Commission les RCP révisés pour la famille de produits biocides «SICO Biocidal Product Family» dans toutes les langues officielles de l'Union, conformément à l'article 44, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 528/2012.
- (6) La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et considère dès lors approprié d'accorder une autorisation de l'Union pour la famille de mêmes produits biocides «SICO Biocidal Product Family».
- (7) La date d'expiration de la présente autorisation est alignée sur la date d'expiration de l'autorisation pour la famille de produits biocides de référence «SALVECO SALVESAFE PRODUCTS».
- (8) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Une autorisation de l'Union est accordée, sous le numéro EU-0029486-0000, à SICO pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de la famille de mêmes produits biocides «SICO Biocidal Product Family» conformément au résumé des caractéristiques du produit biocide figurant en annexe.

L'autorisation de l'Union est valable du 25 septembre 2024 au 30 septembre 2033.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 4 septembre 2024.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT POUR UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES

SICO Biocidal Product Family

Type(s) de produit

TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Numéro d'autorisation: EU-0029486-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: EU-0029486-0000

PARTIE I

PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom de famille

Nom	SICO Biocidal Product Family
-----	------------------------------

1.2. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
--------------------	---

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	SICO
	Adresse	577 RUE DU POMMARIN BP16 VOREPPE 38340 MOIRANS CEDEX FR
Numéro de l'autorisation	EU-0029486-0000	
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides	EU-0029486-0000	
Date de l'autorisation	25 septembre 2024	
Date d'expiration de l'autorisation	30 septembre 2033	

1.4. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	SALVECO S.A.S
Adresse du fabricant	Avenue Pierre Mendès-France F-88100 SAINT DIE DES VOSGES France
Emplacement des sites de fabrication	SALVECO S.A.S site 1 Avenue Pierre Mendès-France F-88100 SAINT DIE DES VOSGES France

Nom du fabricant	S.I.C.O
Adresse du fabricant	577 Rue du Pommarin F-38340 VOREPPE France
Emplacement des sites de fabrication	S.I.C.O site 1 577 Rue du Pommarin F-38340 VOREPPE France S.I.C.O site 2 53 Avenue de l'Europe F-38522 SAINT-EGREVE France S.I.C.O site 3 436 Rue Emile Romanet F-38340 VOREPPE France

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Acide L-(+)-lactique
Nom du fabricant	PURAC BIOCHEM BV
Adresse du fabricant	Gran Vial 19-25 08160 Montmelo Espagne
Emplacement des sites de fabrication	PURAC BIOCHEM BV site 1 Gran Vial 19-25 08160 Montmelo Espagne

Substance active	Acide L-(+)-lactique
Nom du fabricant	JUNGBUNZLAUER S.A
Adresse du fabricant	Z.I Portuaire BP 32 67390 Marckolsheim France
Emplacement des sites de fabrication	JUNGBUNZLAUER S.A site 1 Z.I Portuaire BP 32 67390 Marckolsheim France

2. COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		substance active	79-33-4	201-196-2	0,627-31,33 % (p/p)
Sodium octyl ether carboxylate		Substance non active	53563-70-5		0-28,8 % (p/p)
D-glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides		Substance non active	110615-47-9		0-8,23 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

Type(s) de formulation	SL — Soluble Concentrate
------------------------	--------------------------

PARTIE II

DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION — MÉTA-RCP

1. MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 1 identificateur

Identificateur	Meta SPC: meta-SPC2
----------------	---------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-1
--------	-----

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
--------------------	---

2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		substance active	79-33-4	201-196-2	15,66-31,33 % (p/p)
Sodium octyl ether carboxylate		Substance non active	53563-70-5		13,5-27 % (p/p)
D-glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides		Substance non active	110615-47-9		3,52-8,23 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 1

Type(s) de formulation	SL — Soluble Concentrate
------------------------	--------------------------

3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1

Mentions de danger	H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. EUH208: Contient du (de la) Eucalyptol, Carvone et Limonene. Peut produire une réaction allergique.
--------------------	---

	<p>EUH208: Contient du (de la) Methyl salicylate et Eugenol (Parfum Pure). Peut produire une réaction allergique.</p> <p>EUH208: Contient du (de la) Eucalyptol (Parfum Feuilles d'Eucalyptus). Peut produire une réaction allergique.</p>
Conseils de prudence	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection des yeux.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P321: Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).</p> <p>P332+P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p>

4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1

Désinfectants non destinés à être appliqués directement sur les êtres humains ou les animaux (désinfectant pour toutes les surfaces dures lavables dans les domaines domestiques, institutionnels et industriels)

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée</p> <p>Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: aucune donnée</p> <p>Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus enveloppés Stade de développement: aucune donnée</p>

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Pour les milieux domestiques, institutionnels et industriels
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation, dispersion, essuyage, application de mousse, traitement par brossage, traitement par trempage, immersion, épongeage. Description détaillée: - sans action mécanique.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Dilution (%): 0,299 % à 1,496 % Nombre et fréquence des applications: Organismes cibles obligatoires: — Bactéries: 0,299 % à 1,496 % m/m acide L-(+)-lactique, 5 minutes, 20 °C Autres organismes cibles: — Virus enveloppés et levures: 0,299 % à 1,496 % m/m acide L-(+)-lactique, 5 minutes, 20 °C La concentration minimale des tensioactifs à l'utilisation doit être de 0,29 % pour tout futur produit inclus dans ce méta-RCP.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels ; grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	La taille de packaging pour les utilisateurs non professionnels est limitée à 3 litres maximum et les packaging de plus de 1 litre doivent être équipés d'une poignée. Capsule de recharge: 20-100 ml PEHD Bouteilles: 0,5-5 litres PEHD ou PET Jerry can: 1-80 litres PEHD (Uniquement pour les utilisateurs professionnels) Fût: 10-210 litres PEHD (uniquement pour les utilisateurs professionnels) IBC: 1 000 litres PEHD (uniquement pour les utilisateurs professionnels)

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2

Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (désinfectants pour toutes les surfaces dures lavables pour les domaines domestiques, institutionnels et l'industrie alimentaire)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur — Pour les milieux domestiques, institutionnels et les industries alimentaires (désinfection générale)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation, dispersion, essuyage, application de mousse, traitement par brossage, traitement par trempage, immersion, épongeage. Description détaillée: - Sans action mécanique
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Dilution (%): 0,299 % à 1,496 % Nombre et fréquence des applications: Organismes cibles obligatoires: — Bactéries et levures: 0,299 % à 1,496 % m/m acide L-(+)-lactique, 5 minutes, 20 °C La concentration minimale des tensioactifs à l'utilisation doit être de 0,29 % pour tout futur produit inclus dans ce méta-RCP.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels; grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	La taille de packaging pour les utilisateurs non professionnels est limitée à 3 litres maximum et les packaging de plus de 1 litre doivent être équipés d'une poignée. Capsule de recharge: 20-100 ml PEHD Bouteilles: 0,5-5 litres PEHD ou PET Jerry can: 1-80 litres PEHD (Uniquement pour les utilisateurs professionnels) Fût: 10-210 litres PEHD (uniquement pour les utilisateurs professionnels) IBC: 1 000 litres PEHD (uniquement pour les utilisateurs professionnels)

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation

5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1**

5.1. **Consignes d'utilisation**

- Appliquer le produit en mouillant totalement la surface pendant 5 minutes (appliquer approximativement 18 sprays/m² ou 20 ml/m² ou de manière à couvrir totalement l'objet à désinfecté).
- Appliquer uniquement sur les surfaces non poreuses.
- Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Respecter les instructions d'utilisation.
- L'étiquette de chaque produit doit fournir des informations sur la manière dont la dilution doit être effectuée afin de garantir l'efficacité du produit. Comme la concentration d'acide L-(+)-lactique dans les produits de ce méta-RCP peut varier entre 15,66 % et 31,33 %, il n'est pas possible d'indiquer ici toutes les dilutions du produit.

Exemple pour un produit contenant 15,66 % d'acide L-(+)- lactique	Dilution du produit	Temps de contact
Activité bactéricide et levuricide	0,299 % (20 ml du produit, ajouter de l'eau jusqu'à 1 litre)	5 minutes

Le titulaire de l'autorisation doit indiquer sur l'étiquette le volume de produit à diluer dans l'eau pour chaque produit spécifique.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

- Se laver les mains après l'utilisation du produit concentré.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Éviter les éclaboussures et les déversements pendant le mélange et le chargement (dilution).
- Pour les utilisations extérieures, ne pas appliquer le produit en cas de pluie prévue dans les prochaines 24 heures.
- Pour les utilisations extérieures par pulvérisation, éviter que le vent n'emporte le produit pulvérisé vers d'autres zones (dérive).

Pour un usage professionnel uniquement:

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques classés EN 374 ou équivalent, des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 16321 ou équivalent et une combinaison conforme à la norme EN 14605 ou équivalent lors de la manipulation du produit concentré (pendant la dilution). Les textes complets des normes EN sont disponibles à la section 6. La matière de l'équipement de protection individuel (EPI) doit être spécifiée par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit.

Pour un usage non-professionnel uniquement:

- Une fermeture de sécurité pour enfant est requise.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux non cibles ou des animaux domestiques.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS DE CONTACT CUTANÉ: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau avec de l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Appeler le 112 ou une ambulance pour une assistance médicale.

Informations pour le personnel médicale ou un médecin:

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises sur le chemin du médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), à des amines et à des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir. Appeler le 112 ou une ambulance pour une assistance médicale.
- EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas déverser le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égout, toilettes...) ni dans les égouts.
- Éliminer le produit non utilisé, son packaging et tous les autres déchets conformément aux réglementations locales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux non cibles ou des animaux domestiques.
- Durée de conservation: 2 ans.
- Protéger du froid.

6. AUTRES INFORMATIONS

La phrase P280 (Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage) n'est pas applicable pour les utilisateurs non-professionnels.

Les titres complets des normes EN référencées dans la section 5.2 «Mesures d'atténuation des risques» sont:

EN 374 — Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

EN 16321 — Protection des yeux et du visage à usage professionnel

EN 14605 — Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides — Exigences de performances relatives aux vêtements dont les éléments de liaison sont étanches aux liquides (Type 3) ou aux pulvérisations (Type 4) y compris les articles d'habillement protégeant seulement certaines parties du corps (Type PB [3] and PB [4])

7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIS LES MÉTA-RCP 1

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux		5 EN 1 DETERGENT DEGRAISSANT DETARTRANT DESINFECTANT DESODORISANT	Marché: UE		
		NETTOYANT DESINFECTANT ANTI-CALCAIRE CONCENTRE DILU- TION 2 %	Marché: UE		
		DETERGENT DEGRAISSANT DETARTRANT DESINFECTANT DESODORISANT DILUTION 2 %	Marché: UE		
		5D CONCENTRE DILUTION 2 %	Marché: UE		
		5 EN 1 CONCENTRE PARFUME	Marché: UE		
		FLASH GERM 5 EN 1	Marché: UE		
		FLASH GERM CONCENTRE PAR- FUME DILUTION 2 %	Marché: UE		
		FLASH GERM PAR- FUME	Marché: UE		
Numéro de l'autorisation		EU-0029486-0001 1-1			
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lac- tique		substance active	79-33-4	201-196-2	15,66 % (p/p)
Sodium octyl ether carboxy- late		Substance non active	53563-70-5		13,5 % (p/p)
D-glucopyra- nose, oligome- ric, C10-16 (even numbe- red)-alkyl gly- cosides		Substance non active	110615-47-9		4,11 % (p/p)

1. MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Méta-RCP 2 identificateur

Identificateur	Meta SPC: meta-SPC3
----------------	---------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-2
--------	-----

1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
--------------------	---

2. COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		substance active	79-33-4	201-196-2	7,83-31,33 % (p/p)
Sodium octyl ether carboxylate		Substance non active	53563-70-5		6,75-27 % (p/p)
D-glucopyranose, oligomérique, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides		Substance non active	110615-47-9		1,32-3,52 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 2

Type(s) de formulation	SL — Soluble Concentrate
------------------------	--------------------------

3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2

Mentions de danger	H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence	P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection des yeux. P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.

	<p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P321: Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).</p> <p>P332+P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p>
--	--

4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1

**Désinfectants non destinés à être appliqués directement sur les êtres humains ou les animaux
(désinfectant pour toutes les surfaces dures lavables dans les domaines institutionnels et industriels)**

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée</p> <p>Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: aucune donnée</p> <p>Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus enveloppés Stade de développement: aucune donnée</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en intérieur utilisation en extérieur</p> <p>— Pour les milieux institutionnels et industriels</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Pulvérisation, dispersion, essuyage, application de mousse, traitement par brossage, traitement par trempage, immersion, épongeage.</p> <p>Description détaillée: - sans action mécanique</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: —</p> <p>Dilution (%): 0,299 %</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Organismes cibles obligatoires: — Bactéries et levures: 0,299 % m/m acide L-(+)-lactique, 5 minutes, 20 °C Autres organismes cibles: — Virus enveloppés: 0,299 % m/m acide L-(+)-lactique, 5 minutes, 20 °C</p>

	La concentration minimale des tensioactifs à l'utilisation doit être de 0,29 % pour tout futur produit inclus dans ce méta-RCP.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Capsule de recharge: 20-100 ml, PEHD Bouteilles: 0,5-5 litres PEHD ou PET Jerry can: 1-80 litres PEHD Fût: 10-210 litres PEHD IBC: 1 000 litres PEHD

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2

Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (désinfectants pour toutes les surfaces dures lavables pour les domaines institutionnels et l'industrie)

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur — Pour les milieux institutionnels et industriels (général)

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation, dispersion, essuyage, application de mousse, traitement à la brosse, traitement par trempage, immersion, épongeage. Description détaillée: — sans action mécanique
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: — Dilution (%): 0,299 % Nombre et fréquence des applications: Organismes cibles obligatoires: — Bactéries et levures: 0,299 % m/m acide L-(+)-lactique, 5 minutes, 20 °C La concentration minimale des tensioactifs à l'utilisation doit être de 0,29 % pour tout futur produit inclus dans ce méta-RCP.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Capsule de recharge: 20-100 ml PEHD Bouteilles: 0,5-5 litres PEHD ou PET Jerry can: 1-80 litres PEHD Fût: 10-210 litres PEHD IBC: 1 000 litres PEHD

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation

5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2

5.1. Consignes d'utilisation

- Appliquer le produit en mouillant totalement la surface pendant 5 minutes (appliquer approximativement 18 sprays/m² ou 20 ml/m² ou de manière à couvrir totalement l'objet à désinfecté).
- Appliquer uniquement sur les surfaces non poreuses.
- Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- L'étiquette de chaque produit doit fournir des informations sur la manière dont la dilution doit être effectuée afin de garantir l'efficacité du produit. Comme la concentration d'acide L-(+)-lactique dans les produits de ce méta-RCP peut varier entre 7,83 % et 31,33 %, il n'est pas possible d'indiquer ici toutes les dilutions du produit.

Le titulaire de l'autorisation doit indiquer sur l'étiquette le volume de produit à diluer dans l'eau pour chaque produit spécifique.

Exemple pour un produit contenant 7,83 % d'acide L-(+)- lactique	Dilution du produit	Temps de contact
Activité bactéricide et levuricide	0,299 % (40 ml du produit, ajouter de l'eau jusqu'à 1 litre)	5 minutes

5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques classés EN 374 ou équivalent, des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN 16321 ou équivalent et une combinaison conforme à la norme EN 14605 ou équivalent lors de la manipulation du produit concentré (pendant la dilution). Les textes complets des normes EN sont disponibles à la section 6.
- La matière de l'EPI doit être spécifiée par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit.
- Se laver les mains après l'utilisation du produit concentré.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Éviter les éclaboussures et les déversements pendant le mélange et le chargement (dilution).
- Pour les utilisations extérieures, ne pas appliquer le produit en cas de pluie prévue dans les prochaines 24 heures.
- Pour les utilisations extérieures par pulvérisation, éviter que le vent n'emporte le produit pulvérisé vers d'autres zones (dérive)

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT CUTANÉ: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau avec de l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Appeler le 112 ou une ambulance pour une assistance médicale.

Informations pour le personnel médicale ou un médecin:

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises sur le chemin du médecin en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), à des amines et à des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir. Appeler le 112 ou une ambulance pour une assistance médicale.
- EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas déverser le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ni dans les égouts.
- Éliminer le produit non utilisé, son packaging et tous les autres déchets conformément aux réglementations locales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation: 2 ans.
- Protéger du froid

6. AUTRES INFORMATIONS

Les titres complets des normes EN référencées dans la section 5.2 «Mesures d'atténuation des risques» sont:

EN 374 — Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

EN 16321 — Protection des yeux et du visage à usage professionnel

EN 14605 — Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides — Exigences de performances relatives aux vêtements dont les éléments de liaison sont étanches aux liquides (Type 3) ou aux pulvérisations (Type 4) y compris les articles d'habillement protégeant seulement certaines parties du corps (Type PB [3] and PB [4])

7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIS LES MÉTA-RCP 2

7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux		U2 DESODOR 4D+	Marché: UE			
		4D+	Marché: UE			
		DESODOR 4D+	Marché: UE			
Numéro de l'autorisation		EU-0029486-0002 1-2				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
Acide L-(+)-lactique		substance active	79-33-4	201-196-2	15,66 % (p/p)	
Sodium octyl ether carboxylate		Substance non active	53563-70-5		13,5 % (p/p)	
D-glucopyranose, oligomérique, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides		Substance non active	110615-47-9		1,76 % (p/p)	

7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial/noms commerciaux		KING FLASH GERM	Marché: UE			
		KingFlash germ	Marché: UE			
		KING FLASH germ'	Marché: UE			
		FLASH GERM	Marché: UE			
Numéro de l'autorisation		EU-0029486-0003 1-2				

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		substance active	79-33-4	201-196-2	31,33 % (p/p)
Sodium octyl ether carboxylate		Substance non active	53563-70-5		27 % (p/p)
D-glucopyranose, oligomeric, C10-16 (even numbered)-alkyl glycosides		Substance non active	110615-47-9		3,52 % (p/p)